

Rentrée 2018 :

Gagnons la bataille des moyens dans le 93 !

En Seine-Saint-Denis, toujours plus d'élèves, toujours moins de professeur-es, d'AED et de CPE

Alors que les prévisions de rentrée annonçaient près de **2500 élèves de plus** en cette rentrée, le DASEN a admis que ces prévisions étaient en dessous de la réalité, dans un département qui manque cruellement de collèges, où la moyenne d'élèves par établissement approche des 600.

Dans le même temps, l'ouverture de postes de professeur-e est réduite à son strict minimum, **il y a eu à peine une création de poste pour 40 élèves** de plus en moyenne, alors que ce taux est de 1 pour 12 à 18 dans les établissements actuellement, ce qui fait mécaniquement baisser le nombre de professeur-es par élèves.

De même, il ya eu **20% de postes en moins aux derniers concours dans le 2nd degré**. Pour pallier les manques, le recours aux enseignant-es contractuel-les s'intensifie, en dépit des promesses de notre administration, mais dans la droite ligne de la politique ministérielle de suppression des postes. Par ailleurs, nous continuons à dénoncer le traitement de faveur fait aux contractuel-les du "Choix de l'école", ex-Teach for France, affecté-es sur des postes vacants occupés par des contractuel-les qui désiraient être maintenu-es. Nous y voyons une inégalité de traitement et dénonçons l'opacité de leur affectation et de celles de tou-tes les contractuel-les en général.

Même logique **pour les AED**, nous constatons l'ouverture de seulement 30,5 ETP et seulement 0,5 poste d'AP en plus pour l'année 2018-2019, pour une hausse globale du ratio élèves/AED-AP.

Si on énlève les AP du calcul de la DSDEN et qu'on prend en compte les crédits de formation des AED, le ratio moyen est aujourd'hui **d'un-e AED pour 137 élèves en Seine-Saint-Denis... alors qu'il est de 1 pour 85 selon les documents fournis lors des CTSD**, ce qui est déjà largement insuffisant.

Enfin, nombreux sont les établissements à avoir fait remonter des manques et des postes non pourvus de CPE. Si les chiffres des créations et suppressions de postes de CPE ne sont pas communiqués lors des CTSD 93, car relevant directement du Rectorat, le constat d'une dégradation est évident.

Les seuils de classe explosent

Le nombre de classes à plus de 26 élèves est encore en hausse dans notre département et certains collèges REP dépassent déjà les 24 élèves par classe, sans compter les inclusions qui font exploser ces seuils.

Le DASEN rappelle à tous les CTSD que les nombres de 23 élèves par classe maximum en REP+, 24 élèves en REP et 25 hors de l'éducation prioritaire "sont des repères et non des seuils".

Par cette formule, il prépare bien la généralisation du dépassement de ces seuils, qui ont été acquis par la lutte et qui doivent continuer à baisser dans notre département !

Un département asphyxié

La dotation allouée au fonctionnement des collèges par le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis est bien maigre au regard du nombre d'élèves, comme l'ouverture de 3 collèges en 2018-2019 et de 2 autres à la rentrée 2019 qui reste insuffisante pour pallier à la hausse démographique. De plus, l'obtention d'une partie de cette dotation, la subvention REP, dépend encore cette année de l'élaboration d'un projet par les personnels alors que celle-ci était auparavant distribuée automatiquement à tous les établissements d'éducation prioritaire. SUD éducation 93 est intervenu pour dénoncer cette course aux projets obligeant les personnels à justifier une subvention pourtant nécessaire pour enseigner dans de bonnes conditions.

SUD Education 93 revendique toujours:

- **16 élèves par classe en REP+,**
- **18 élèves en REP,**
- **20 élèves hors éducation prioritaire,**
- **1 AED pour 50 élèves en éducation prioritaire,**
- **1 CPE pour 4 classes,**
- **le classement en REP+ de toute l'éducation prioritaire en Seine-Saint-Denis,**
- **des moyens pour construire des collèges, assurer leur entretien, assurer des bonnes conditions de travail pour les agent-es, assurer des installations sportives adaptées et permettre de sortir avec les élèves.**

Sud éducation 93

9-11 rue Génin, 93200 Saint-Denis

01.55.84.41.26 ou 06.88.66.47.23

contact@sudeducation93.org

<http://www.sudeducation93.org>

TOUS REP + !

La Seine-Saint-Denis est le département le plus pauvre de France métropolitaine. Ses enfants doivent faire face à de nombreuses discriminations et difficultés sociales.

Pour répondre à cela, l'éducation nationale a classé 52 collèges en REP et 27 collèges en REP+ sur les 126 du département. Et si les écoles ont le même label que leur collège de secteur, les lycées sont tout simplement exclus de l'éducation prioritaire, comme si les difficultés sociales disparaissaient à la fin du collège.

Certain-es prétendent alors que l'État fait déjà beaucoup d'efforts pour le 93. Mais c'est pourtant loin d'être vrai, et d'être suffisant !

Le 93 est bel et bien sous-doté par rapport à ses besoins réels, et l'Etat dépense toujours beaucoup moins pour un-e élève de Seine-Saint-Denis que pour un-e élève parisien-ne !

En 2019 la carte de l'éducation prioritaire sera révisée. Cela sera l'occasion de réparer cette injustice.

Un classement opaque

Le ministère prétend avoir fait un classement objectif des établissements de France selon un « indice social » qui doit permettre de déterminer quel établissement doit être REP+, REP ou non labellisé. Cet indice, calculé selon quatre critères chiffrés qui sont pour certains discutables et pour lesquels de nombreuses équipes ont signalé des erreurs voire des manipulations, n'a jamais été communiqué. Le classement, s'il existe vraiment, n'a jamais été rendu public. Au lieu de cela les académies se sont vues dotées d'un certain nombre de labels à répartir et des négociations ont ensuite eu lieu pour déterminer qui serait labellisé et qui ne le serait pas. C'est ainsi que des collèges semblables sur de très nombreux points se sont retrouvés pour certains REP+, et pour d'autre REP ou non labellisés, simplement en fonction de leur académie de rattachement.

REP, un Label qui ne change pas grand chose

Les établissements REP ne bénéficient d'aucun moyen supplémentaire : ni heures, ni dispositifs spécifiques, ni pondération ou temps de formation. Seule la prime pour les personnels et une bonification de points existent encore. Rien ne permet de pallier aux difficultés sociales et scolaires des élèves et d'améliorer les conditions de travail des personnels, bref, de donner à celles et ceux qui ont dès le départ moins que les autres, les moyens de suivre une scolarité normale. Et les seuils acquis lors de luttes passées dans le 93 (25 élèves par classe en maternelle, 23 en élémentaire et 24 en collège) ne sont qu'un usage. Notre hiérarchie nous le rappelle tous les ans : rien ne dit qu'ils ne disparaîtront pas dans les années qui viennent.

Concertation et formation pour tou-tes, moins d'élèves par classe partout !

Le label REP+, s'il ne donne lui non plus aucun moyen supplémentaire pour les élèves, donne droit à des heures de concertation comprises dans le service dans les collèges (quand l'administration ne les transforme pas en heures supplémentaires), et à des temps de formation supplémentaires dans les écoles. Concrètement, cela correspond à une diminution du temps de présence devant les élèves pour permettre aux enseignant-es de se réunir sur temps de travail. Si cette concertation serait nécessaire dans l'ensemble des établissements scolaires, elle est indispensable dans les établissements de l'éducation prioritaire, qu'ils soient REP ou REP+.

Rien ne justifie cette différence de traitement, à part une logique budgétaire destructrice. Mais ce temps de concertation ne résout pas le problème de fond de nos établissements : nous avons besoin de plus de moyens humains et matériels, à commencer par un recrutement massif d'enseignant-es pour permettre une baisse du nombre d'élèves dans toutes les classes, et pas uniquement dans les CP et CE1 des seules écoles REP+.

Pour l'éducation prioritaire, SUD éducation 93 revendique

- 16 élèves au maximum dans toutes les classes
- 1 CPE pour 4 classes
- 1 AED pour 50 élèves
- 1 RASED complet par groupe scolaire
- 1 enseignant-e supplémentaire pour 5 classes dans les écoles
- une réduction du temps de service pour toutes les catégories de personnel
- une augmentation du temps de concertation